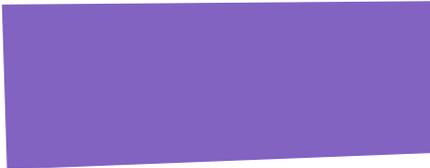


**ÉTATS**  2021  
**FINANCIERS**  
**DU**   
 **CONSEIL**  
 **DES**   
**ARTS**  **DE**  
**MONTRÉAL**

---

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-2
État des résultats .....	3
État de l'évolution de l'actif net .....	4
Bilan .....	5
État des flux de trésorerie .....	6
Notes complémentaires.....	7-13

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du  
Conseil des arts de Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de Montréal (le « Conseil »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

Le 11 avril 2022

---

<sup>1</sup> FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A115222

# Conseil des arts de Montréal

## État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Notes	Budget	2021 Réel	2020 Réalizations
		\$	\$	\$
<b>Produits</b>				
Apports				
Agglomération de Montréal	17	20 427 200	20 427 200	20 235 000
Entreprises privées et organismes		212 500	187 454	106 160
Particuliers		—	25 306	29 765
		<b>20 639 700</b>	<b>20 639 960</b>	20 370 925
Parrainage fiscal				
Entreprises privées et organismes		300 000	333 187	383 303
Particuliers		—	75 337	111 980
		<b>300 000</b>	<b>408 524</b>	495 283
Droits d'entrée liés au Grand Prix				
		70 000	—	—
		<b>21 009 700</b>	<b>21 048 484</b>	20 866 208
Maison du Conseil des arts de Montréal				
Intérêts	3	202 740	156 173	157 818
Divers	4	120 000	99 567	200 431
		12 000	—	3 877
		<b>21 344 440</b>	<b>21 304 224</b>	21 228 334
<b>Charges</b>				
Programmes d'aide financière				
Programme général	5	12 879 449	13 629 191	12 961 102
Parrainage fiscal		300 000	408 510	475 085
		<b>13 179 449</b>	<b>14 037 701</b>	13 436 187
Initiatives territoriales				
Initiatives stratégiques	6	3 145 931	1 996 684	3 195 556
Frais relatifs aux prix	7	1 121 344	1 405 265	1 038 862
Autres actions	8	320 500	374 736	299 292
	9	370 000	252 136	203 202
		<b>18 137 224</b>	<b>18 066 522</b>	18 173 099
Frais d'administration				
	10	2 912 816	2 836 659	2 544 142
		<b>21 050 040</b>	<b>20 903 181</b>	20 717 241
Maison du Conseil des arts de Montréal				
	3	294 400	243 652	281 885
		<b>21 344 440</b>	<b>21 146 833</b>	20 999 126
<b>Excédent des produits sur les charges</b>				
		—	157 391	229 208

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Conseil des arts de Montréal**  
**État de l'évolution de l'actif net**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2021

			<b>2021</b>	2020
	<b>Grevé d'affectations d'origine interne (note 12)</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Total</b>	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	<b>92 166</b>	<b>652 116</b>	<b>744 282</b>	515 074
Excédent des produits sur les charges	—	<b>157 391</b>	<b>157 391</b>	229 208
Affectations de l'exercice	<b>(38 321)</b>	<b>38 321</b>	—	—
Solde à la fin	<b>53 845</b>	<b>847 828</b>	<b>901 673</b>	744 282

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Conseil des arts de Montréal

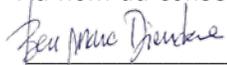
### Bilan

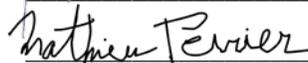
au 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
		\$	\$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse		<b>1 805 744</b>	1 682 918
Placements	13	<b>5 208 566</b>	4 625 566
Débiteurs	14	<b>127 489</b>	102 950
Frais payés d'avance		<b>22 129</b>	15 152
		<b>7 163 928</b>	6 426 586
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	15	<b>331 353</b>	289 185
Subventions à payer		<b>2 713 590</b>	1 448 466
Montants dus à la Ville de Montréal	4	<b>3 103 183</b>	3 853 383
Apports reportés	16	<b>20 470</b>	15 014
Loyers perçus d'avance		<b>20 129</b>	5 826
Droits d'entrée reportés		<b>73 530</b>	70 430
		<b>6 262 255</b>	5 682 304
<b>Actif net</b>			
Grevé d'affectations d'origine interne	12	<b>53 845</b>	92 166
Non affecté		<b>847 828</b>	652 116
		<b>901 673</b>	744 282
		<b>7 163 928</b>	6 426 586

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 \_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur

## Conseil des arts de Montréal

### État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	<b>2021</b>	2020
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	<b>157 391</b>	229 208
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	<b>(24 539)</b>	(6 470)
Frais payés d'avance	<b>(6 977)</b>	(13 059)
Créditeurs et charges à payer	<b>42 168</b>	(58 570)
Subventions à payer	<b>1 265 124</b>	(2 435 466)
Montants dus à la Ville de Montréal	<b>(750 200)</b>	1 474 375
Apports reportés	<b>5 456</b>	(4 806)
Loyers perçus d'avance	<b>14 303</b>	(4 758)
Droits d'entrée reportés	<b>3 100</b>	70 430
	<b>705 826</b>	(749 116)
<b>Activités de placement</b>		
Acquisition de placements	<b>(5 200 000)</b>	(2 035 000)
Cession de placements	<b>4 617 000</b>	2 000 000
	<b>(583 000)</b>	(35 000)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<b>122 826</b>	(784 116)
Encaisse au début	<b>1 682 918</b>	2 467 034
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>1 805 744</b>	1 682 918

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### 1. Statut constitutif et nature des activités

Le Conseil des arts de Montréal (le « Conseil ») a été fondé en 1956 et il a été institué personne morale de droit public le 25 octobre 2007 en vertu de l'article 231.2 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4). Le Conseil est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) (RLRQ, chapitre C-38).

Le Conseil est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le Conseil, en vertu de l'article 231.3, a pour mandat :

- de dresser et de maintenir une liste permanente des associations, sociétés, organismes, groupements ou personnes qui participent à la vie artistique et culturelle dans l'agglomération de Montréal;
- d'harmoniser, de coordonner et d'encourager les initiatives d'ordre artistique ou culturel dans l'agglomération de Montréal;
- dans les limites des revenus disponibles à cette fin, de désigner les associations, sociétés, organismes, groupements, personnes ainsi que les manifestations artistiques ou culturelles à qui ou à l'égard de qui une subvention, un prix ou une autre forme d'aide financière doit être versé.

### 2. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes à but non lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada*.

#### *Utilisation d'estimations*

La présentation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs et passifs, des produits, des charges, des engagements et des éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### *Apports*

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### *Produits*

Les produits du Conseil, les droits d'entrée liés au Grand Prix et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le prix a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

## Conseil des arts de Montréal

### Notes complémentaires

31 décembre 2021

## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Subventions des programmes*

Les subventions octroyées sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les annulations des subventions octroyées sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

### *Régime de retraite simplifié*

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

### *Placements*

Les placements sont constitués de certificats de dépôt dont l'échéance est de 90 jours et plus à compter de la date d'acquisition et sont évalués au moindre de leur coût et de leur juste valeur.

## 3. Maison du Conseil des arts de Montréal

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Produits		
Location de studios et de services	<b>156 173</b>	157 818
Charges		
Rémunération	<b>157 790</b>	183 469
Cotisations de l'employeur	<b>31 814</b>	36 396
Gardiennage et sécurité	<b>18 563</b>	17 636
Téléphone, poste et publicité	<b>2 168</b>	4 510
Services techniques et autres	<b>22 913</b>	22 494
Entretien et réparations	<b>9 886</b>	10 600
Biens non durables et autres	<b>518</b>	3 147
Mobilier et équipement de bureau	—	3 633
	<b>243 652</b>	281 885

## 4. Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts, d'un montant brut de 120 252 \$ (305 556 \$ en 2020), sont présentés déduction faite d'un montant de 20 685 \$ (105 125 \$ en 2020) versé à la Ville de Montréal et calculé au taux d'intérêt mensuel pondéré sur les montants dus à la Ville de Montréal.

Les montants dus à la Ville de Montréal incluent des intérêts calculés sur la base des placements à court terme et des comptes épargnes de la Ville de Montréal. Le taux effectif au 31 décembre 2021 était de 0,55 % (1,48 % au 31 décembre 2020).

## Conseil des arts de Montréal

### Notes complémentaires

31 décembre 2021

#### 5. Subventions – programme général

	2021	2020
	\$	\$
Fonctionnement quadriennal	<b>8 058 000</b>	7 994 693
Fonctionnement bisannuel	<b>2 333 000</b>	2 353 000
Soutien au projet	<b>2 424 750</b>	1 681 700
Soutien au projet spécial	<b>148 008</b>	241 300
Institutions	<b>160 000</b>	160 000
Échanges culturels	<b>20 200</b>	57 200
Ateliers d'artistes	<b>485 233</b>	473 209
	<b>13 629 191</b>	12 961 102

#### 6. Initiatives territoriales

	2021	2020
	\$	\$
Programme de tournée		
Arts de la scène	<b>557 326</b>	1 694 181
Arts visuels	—	84 099
Cinéma et vidéo	<b>250</b>	76 247
Littérature	—	47 624
Nouvelles pratiques artistiques et arts numériques	<b>855</b>	180 180
Ententes CALQ	<b>100 000</b>	100 000
Tables de concertation	<b>55 000</b>	50 000
Quand l'art prend l'air	<b>803 653</b>	683 576
Passerelles	<b>146 310</b>	—
	<b>1 663 394</b>	2 915 907
Programme de résidences		
Résidences d'écrivains	<b>61 300</b>	55 000
Projets pilotes	<b>188 163</b>	88 666
Résidences en danse	—	562
Résidences en théâtre	<b>322</b>	(744)
Résidences en cinéma-vidéo	<b>15 000</b>	30 000
Résidences en arts visuels	<b>7 000</b>	7 000
Ponts culturels	<b>46 505</b>	61 665
	<b>318 290</b>	242 149
Initiatives internationales		
Résidences à l'étranger	—	37 500
Ententes internationales	<b>15 000</b>	—
	<b>15 000</b>	37 500
	<b>1 996 684</b>	3 195 556

## 7. Initiatives stratégiques

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Nouvelle Garde	<b>255 000</b>	—
DémART-Mtl	<b>278 574</b>	336 000
Pratiques inclusives	<b>320 849</b>	63 335
Soutien aux arts autochtones	<b>264 911</b>	270 480
Activités de la relève	<b>16 033</b>	21 058
Diversité culturelle	<b>2 236</b>	36 482
Activités de philanthropie	<b>96 156</b>	113 908
Stages en gestion philanthropique	<b>90 506</b>	116 410
Événements	<b>9 846</b>	7 730
Études et consultations des milieux	<b>6 000</b>	—
Numérique-Composite	<b>41 000</b>	30 000
Pratiques innovantes	—	15 000
Analyse de la performance des programmes et des impacts	<b>6 718</b>	28 192
Atrium-activités	<b>17 436</b>	267
	<b>1 405 265</b>	1 038 862

## 8. Frais relatifs aux prix

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Grand Prix du Conseil		
Frais afférents	<b>102 136</b>	71 444
Prix en argent et œuvres d'art	<b>114 000</b>	89 348
Philanthropie		
Prix et bourses – Jeunes Mécènes pour les Arts et Création Jazz	<b>20 500</b>	31 000
Autres prix	<b>138 100</b>	107 500
	<b>374 736</b>	299 292

## 9. Autres actions

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Soutien aux programmes de subventions	<b>229 194</b>	146 075
Services et expertises	<b>22 942</b>	57 127
	<b>252 136</b>	203 202

**10. Frais d'administration**

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Rémunération	<b>2 109 926</b>	2 005 016
Cotisations de l'employeur	<b>387 044</b>	375 535
Transport et communication	<b>72 098</b>	63 674
Services professionnels, techniques et autres	<b>212 340</b>	90 987
Location, entretien et réparations	<b>(479)</b>	3 106
Biens non durables	<b>55 730</b>	5 824
	<b>2 836 659</b>	2 544 142

**11. Régime de retraite simplifié**

Les employés permanents bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne-retraite auquel le Conseil apporte une contribution de 4 % à 7 % du salaire de base brut selon les années de services rendues. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution du Conseil. La charge relative au régime de retraite est de 82 232 \$ (96 279 \$ en 2020).

**12. Affectations d'origine interne**

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Prestations d'invalidité à court terme	<b>53 845</b>	53 845
Aménagement des locaux	—	38 321
	<b>53 845</b>	92 166

**13. Placements**

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Certificat de placement garanti au taux de 0,74 %, échéant le 12 janvier 2022	<b>3 400 000</b>	2 582 000
Certificat de placement garanti au taux de 0,74 %, échéant le 12 janvier 2022	<b>1 800 000</b>	2 035 000
Fondation du Grand Montréal	<b>8 566</b>	8 566
	<b>5 208 566</b>	4 625 566

## Conseil des arts de Montréal

### Notes complémentaires

31 décembre 2021

#### 14. Débiteurs

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Apports à recevoir – organismes et individus	<b>35 000</b>	35 000
Sommes à recevoir – organismes et individus	<b>22 508</b>	3 979
Taxes à la consommation à recevoir	<b>33 496</b>	22 696
Avances de salaires	–	1 038
Intérêts courus	<b>36 485</b>	40 237
	<b>127 489</b>	102 950

#### 15. Crédoiteurs et charges à payer

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Charges sociales à payer	<b>206 643</b>	200 569
Autres	<b>124 710</b>	88 616
	<b>331 353</b>	289 185

#### 16. Apports reportés

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Apports des partenaires aux programmes		
Solde au début	<b>15 014</b>	19 820
Plus : montants encaissés au cours de l'exercice	<b>25 956</b>	31 808
Moins : montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	<b>(20 500)</b>	(36 614)
Solde à la fin	<b>20 470</b>	15 014

#### 17. Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du Conseil sont la directrice générale et les membres du conseil d'administration. Le Conseil est apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal (la « Ville »), directement ou indirectement.

En vertu du contrat de prêt de locaux échéant le 31 décembre 2029, la Ville fournit gratuitement les locaux situés au 1210, rue Sherbrooke Est, Montréal, ayant une superficie locative de 2 822,41 mètres carrés au Conseil :

- La Ville assume les coûts de chauffage, d'électricité et d'entretien du bâtiment concernant l'entretien courant et les travaux majeurs.
- La Ville permet au Conseil de sous-louer les locaux, en tout ou en partie.

## **17. Opérations entre apparentés (suite)**

### *Contribution financière de l'agglomération de Montréal*

Le conseil d'agglomération de Montréal a approuvé la contribution financière pour l'année financière 2021 de 20 427 200 \$ (20 235 000 \$ en 2020).

La Ville met gratuitement à la disposition du Conseil les biens dont elle est propriétaire, constituant la contribution en biens et services offerte par la Ville :

- La Ville fournit gratuitement au Conseil les applications et les systèmes informatiques et de gestion pertinents. Outre les systèmes bureautiques et le courrier électronique offert par le Service des technologies de l'information, la Ville offre les accès, l'installation, le soutien et la formation aux systèmes.

## **18. Dépendance économique**

L'existence économique du Conseil est tributaire de l'apport provenant de l'agglomération de Montréal.

## **19. Chiffres de l'exercice précédent**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.



CONSEIL  
DES ARTS  
DE MONTRÉAL